

Programme du colloque

Journée du 25 juin

9 h 30 - Accueil des participants

10 h 00 - Ouverture du colloque

- Jacques PIERSON, Président du GELFI,
Directeur Général de l'Établissement Public de la Métropole Lorraine (EPML),
- Gérard LEONARD, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine,
Délégué à l'Aménagement du Territoire.
- Roger BENMEBAREK, Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle.

10h 30 - Les friches industrielles : un enjeu national d'aménagement

- Bernard MATHIEU, Directeur-Adjoint de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme.
- Michel CADOT, Directeur de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

11 h 00 - L'Expérience Lorraine : démarche, bilan, perspectives

- Stéphane MUZIKA, Délégué Général du GELFI, Directeur Technique de l'EPML.

11 h 30 - Le GELFI : Une approche pluridisciplinaire innovante

- Jacques PIERSON, Président du GELFI.
- Jean-Louis MOREL, Professeur, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Agro-alimentaires (ENSAIA),
- Jacques CERCELET, Directeur Général, SECOMET INGENIERIE,
- Walter HAUTH, Chef du Département Patrimonial, BAIL INDUSTRIE
- Patrick FAIVRE, Directeur Général, Centre International de l'Eau de Nancy (NANCIE)

12h 15 - Deux exemples européens : la Saxe, le Pays de Galles

- Docteur Uwe FERBER, Infrastruktur und Umwelt, (bureau d'études).
- Ivor RICHARDS, Directeur, RML, (bureau d'études)

13h 00 - Déjeuner

14h 30 - Visite de POMPEY, site sidérurgique en reconquête

16h (JO) - Rencontre avec des élus et des techniciens du Bassin de POMPEY

- Jacques CHEREQUE, Conseiller Régional, Conseiller Général,
Ancien ministre de l'Aménagement du Territoire.
- Marcel LE BIHAN, Maire de POMPEY,
- Jean-Marc LEROUX, Directeur de la SOLOREM.
- Jean-Philippe HANFF, Secrétaire Général du CAPEMM.

17h 00 - Cocktail

Journée du 26 Juin

9h 00-Présentation des travaux en ateliers

9h 15-Travaux en ateliers

ATELIER N°1 SOLS POLLUES/GENIE CIVIL

1ère Partie : LE DIAGNOSTIC
Animateur : Pierre-Marie **ABADIE**
Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
(DRIRE)

Intervenants :

- Dominique **DARMENDRAIL**, BRGM
"Présentation des outils méthodologiques élaborés dans le cadre de la politique nationale de traitement et de réhabilitation des sites et des sols pollués."
- Richard **PAZDEJ**, LECES
"Intervention sur l'activité industrielle et sur les risques de pollution des sols : du diagnostic à l'analyse de risque."
- Guy **AUBURTIN**, INERIS EST
"Evaluation des risques pour la santé, dans lecas des sites pollués."
- Philip **RUSHBROOK**, OMS
"Examens par des moyens chimiques des sols contaminés : approche européenne."

ATELIER N°2 URBANISME/PAYSAGE/PATRIMOINE

1ère Partie : L'ETAT DES LIEUX
Animateur : Jean-Damien **PONCET**
Secrétariat Général aux Affaires Régionales
(SGAR)

Intervenants :

- Gérard FALCONNET**, ENGREF
"Etudes préalables à la végétalisation des friches industrielles."
- Thierry **DUVAL**, ECOLOR
"Evolution naturelle et potentiel biologique des friches industrielles : cas de la friche de Micheville"
- André **COLLIN**, ATELIER DU REMPART
"Les friches de la vallée de l'Alzette."
- Claude **MAURY**, ATELIER DES TERRITOIRES
"La vallée de l'Orne, un territoire à fort enjeux".
- Daniel **LAJEUNESSE**, BATIGERE Service Entreprises
"Diagnostic juridique, technique et économique d'un site métallurgique au havre."

11h 00-Pause

11 h 15-Reprise des travaux en ateliers

2ème Partie : LES TRAITEMENTS
Animateur : Thierry **LAFFONT**, Agence de
de la Maîtrise de l'Energie
(ADEME).

Intervenants :

- Jean-François **LE GUILLOU**, IRH
"Maîtrise d'oeuvre de travaux, de réhabilitation, choix du procédé de traitement".
- Jacques **BERTHELIN**, CNRS-CPB
"Développement des biotechnologies appliquées aux traitements des polluants organiques et minéraux".
- Claude **PIGNET**, Agence de l'Eau Rhin-Meuse
"Traitement des nappes phréatiques polluées".
- Yves **BABOT**, ANTEA
"Contraintes des chantiers sur friches industrielles"

2ème Partie : LE PROJET
Animateur : Anne-Marie **HERBOURG**,
Conseil Régional de Lorraine.

Intervenants :

- Olivier **WERTHEIMER**, SEPAXM,
"De l'idée à la réalisation des sites sidérurgiques (Saulnes-Réhon)."
- Christian **BRUNNER**, ADUAN Nancy,
"La démarche urbaine sur le quartier Meurthe-Canal à Nancy",
- Thierry **ALGRIN**, Architecte en Chef des Monuments Historiques,
"La vallée du Rabodeau dans les Vosges : patrimoine historique et industriel".
- Jean **CANTON**, Ville de Metz,
"La reconquête des friches urbaines à Metz".
- Didier **CHARPENTIER**, EPML,
"Méthodologie de projet : exemples de requalification des sites dans la Bassin Houiller Lorrain".

***Intervention de Mr Alain Strebelle Chef du bureau de la Pollution des sols et de l'Energie
Ministère de l'Environnement.***

Beaucoup de choses ont été dites et je crois même que tout a été dit au cours de cette Table Ronde. J'ai également pu remarquer, lors des travaux d'atelier et de cette Table Ronde, la prise de conscience de la complexité multi-dimensionnelle du problème de l'environnement.

Toutefois, l'environnement, c'est-à-dire le paysage : le système écologique, les monuments, les ressources, les milieux, constitue un des paramètres du sujet. Les dimensions financières, économiques, urbaines, sociales et juridiques s'ajoutent et complexifient le problème. On s'aperçoit d'ailleurs très vite que si on ne rassemble pas autour de la table l'ensemble des acteurs concernés par ces différentes dimensions du problème de l'environnement, on ne peut pas aboutir à une décision, à une position, à quelque chose qui soit vraiment cohérent, accepté et acceptable.

Si on rentre plus dans le détail du problème de l'environnement, on s'intéresse plus particulièrement au problème des sites pollués, parce qu'à mon sens toutes les friches industrielles ne sont pas des sites pollués, heureusement. Et, lorsqu'on s'intéresse plus particulièrement au problème des sites pollués, on s'aperçoit que celui-ci est encore beaucoup plus complexe qu'on ne l'imaginait.

Tout d'abord les sites pollués représentent un problème multi-milieux. La pollution des sols peut entraîner une pollution de l'air, une pollution des eaux souterraines, des eaux superficielles et peut même, parfois, lorsqu'il s'agit de produits volatiles ou explosifs, engendrer des risques d'incendies et d'explosions. Il s'agit bien d'une problématique multi-milieux qui s'inscrit dans une problématique multidimensionnelle si bien que, finalement, on cumule toutes les difficultés que l'on peut rencontrer.

Je prendrais un exemple: l'aspect scientifique. Sur les sites pollués, on cumule toutes les lacunes scientifiques dans le domaine de la pollution de l'air, de l'eau, des déchets ainsi que dans les domaines des risques d'incendies et d'explosions, De ce fait, on est amené à appliquer le principe de précaution qui, relativement difficile à appliquer et à négocier, peut conduire, s'il est mal manié, à des situations extrêmes qui sont totalement déraisonnables.

Malgré toutes ces lacunes scientifiques, juridiques, économiques et financières, et les aspects politiques locaux ou nationaux, aujourd'hui, il y a énormément de choses à faire. Deux positions sont possibles. On peut adopter un comportement qui consiste à dire que l'on attend d'avoir les réponses à tout pour agir, ou on commence à agir tout de suite.

Face à l'urgence, il faut prendre des décisions, et c'est ce qui a été fait dans deux régions au moins : le Nord Pas-de-Calais et la Lorraine, car elles ont été sévèrement touchées et par conséquent, les premières à s'intéresser aux problèmes qui en résultent. Devant l'urgence des problèmes à traiter, les Régions ne pouvaient pas attendre, et de plus il n'y avait rien qui venait au niveau national. Il y a 10 ans ces régions ont pris collectivement à leur charge le problème qu'elles avaient à affronter du fait de l'effondrement des piliers industriels qui avaient fait leur richesse. Cela a été relativement important pour l'Etat, du moins au niveau national.

Il faut dire que notre politique nationale relative aux sites et aux sols pollués est très récente puisqu'elle date du mois de décembre 1993, alors que dans ces deux régions, on est sur ce sujet depuis plus de 10 ans. Aussi, faut-il reconnaître que notre politique nationale est en grande partie bâtie sur le retour d'expérience de ceux qui ont été les pionniers et qui ont cassé les premières machines, c'est-à-dire : les Régions du Nord Pas-de-Calais et de la Lorraine.

C'est un cas relativement rare, ou on remarque qu'au niveau national on a attendu que des régions avancent, progressent, théorisent et mettent en pratique toutes leurs expériences acquises, avant que puisse être bâtie une politique nationale. Tout ce qui a été fait en région n'est pas perdu, et même si vous avez balbutié, si vous avez connu beaucoup de problèmes, et bien sachez que l'Etat vous remercie de cette approche,

Je voudrais à ce propos rajouter un mot sur tout ce qui a été dit au cours de ces ateliers et de cette Table Ronde. En effet, il y a trois semaines, j'étais au salon ECOTOP à Lille, où avait lieu l'installation du comité d'orientation du pôle de compétence Nord Pas-de-Calais en matière de sites pollués et de sédiments. On a évoqué, alors, la création d'un centre national de recherche sur les sites et sols pollués, qui fédère plus d'une quinzaine

d'organismes ayant des compétences diverses. Il y a le BRGM, le CEA, l'INERIS, mais aussi des industriels comme Rhône-Poulenc, Gaz de France, ainsi que les Universités, les Ecoles des Mines. En fait, toute une série d'organismes disposant de compétences dans différents domaines se sont regroupés pour créer un organe de multicompétent, qui permet d'aborder les problèmes de pollution des sols, de manière multidisciplinaire. C'est ce qui manquait en France, car il faut le dire, jusqu'à présent s'il y avait beaucoup de recherches dans le domaine de la pollution des sites pollués, celle-ci était plutôt fragmentée et on disposait des pièces de puzzles différents et non d'un même puzzle, lorsqu'on essayait de s'intéresser aux résultats de ces recherches. On n'arrivait pas à reconstituer l'ensemble du puzzle. Il était grand temps qu'une initiative de ce genre fasse surface.

Aujourd'hui, je suis ici en Lorraine, et c'est une autre expérience, celle du GELFI, qui suit le même principe de la fédération. Une fédération des savoir-faire, des compétences techniques d'un certain nombre d'acteurs qui depuis 10 ans travaillent sur le problème des sols pollués. Je dirais que le point commun entre ces deux manifestations, entre ces deux initiatives, c'est le mot "fédérer". Fédérer un grand nombre de partenaires autour d'un même problème.

Dans le Nord Pas-de-Calais, c'est plutôt l'aspect scientifique et même juridique. sur les sédiments notamment qui passionne. En Lorraine c'est plutôt l'aspect technique, l'aspect savoir-faire, l'aspect méthodologique, mais le principe de la fédération reste le même.

L'autre principe est que la fédération n'est pas née d'une demande légale, d'une obligation. La fédération est née naturellement du retour d'expérience. Je pense que ceci est une expérience intéressante et enrichissante, c'est le genre d'expérience que Mme Lepage aime à citer. parce qu'elle estime aujourd'hui que dans beaucoup de problèmes environnementaux, la solution passe par la fédération des compétences, la fédération des savoir-faire, c'est-à-dire le regroupement de l'ensemble des partenaires concernés par un thème, Ceci de manière naturelle sans qu'il y ait eu d'obligation légale,

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir. c'est le problème de la durée, le problème du long terme. La politique du Ministère de l'Environnement, telle qu'elle fut défini il y a deux ans et demi, avançait comme principe de base que la politique se réaliserait sur le long terme avec réalisme. Elle pose le problème de l'héritage d'un siècle et demi d'histoire industrielle et admet qu'il nous faudra plusieurs années, voire, une ou deux générations, pour traiter le problème. Je pense qu'il serait utopiste d'imaginer que l'on puisse traiter ce problème en dix ans. Cela fait déjà 10 ans que l'on travaille dans le Nord et en Lorraine sur le sujet, et il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La route sera encore très longue parce que le problème est très important, et qu'aujourd'hui, d'autres sujets relatifs à celui-ci restent encore à définir.

Ainsi, on a parlé des problèmes financiers, des problèmes juridiques, des problèmes administratifs, des problèmes de responsabilité. et il y a beaucoup d'autres problèmes qui restent en suspens. Il nous faudra encore quelques mois, voire quelques années pour apporter des réponses à toutes les questions qui restent posées. La perspective du long terme est indispensable car il faut être réaliste. Les enjeux financiers et économiques sont colossaux, ce sont plusieurs dizaines de milliards de francs, selon nos estimations, et je ne pense pas me tromper. En effet, suite à l'annonce de ces chiffres dans le cadre d'un groupe de travail sur la gestion durable des eaux souterraines, une étude a été faite par un cabinet américain : Frost & Sullivan. Ce dernier fait un état du marché aujourd'hui et déclare que le marché européen est de 9 milliards de francs. dont 450-500 millions de francs au marché français. Ces 9 milliards de francs s'ont en fait essentiellement supportés par les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Cependant, le marché européen serait de 30 milliards de francs et le marché français de 7 milliards, dans les 5 ou 6 ans à venir. Le cabinet Frost & Sullivan, dans son approche des problèmes des friches industrielles et de la pollution des sols, estime que la pression sociale, la pression réglementaire et la pression politique ne font que démarrer ce phénomène de développement des marchés. Les actions menées sur les sites pollués vont donc se multiplier et entraîner un croissance important de coûts. Le GELFI se trouve donc sur un marché porteur. Certes. ces 7 milliards peuvent paraître beaucoup. d'autant que ce chiffre est calculé sur la base des techniques actuelles de traitement. Aussi. je pense que les expériences menées sur les techniques de traitement vont diminuer le coût des opérations, Je crois que si aujourd'hui on tourne à 3 ou 4000 francs le m³ de terre traitée, le coût redescendra, vis-a-vis des objectifs des grands traiteurs, aux environs de 1000 francs, ce qui est plus raisonnable.

Les enjeux économiques et financiers font qu'il faut être pragmatique et se dire que le problème que nous avons à traiter, c'est le problème d'une. voire. de deux générations en terme de délais.

Enfin, je voudrais revenir sur le problème de la responsabilisation des exploitants et des industriels qui nous ont laissé ces friches. Il n'y a pas de contrat réglementaire, mais je dirais que c'est un problème d'image de marque, un problème de responsabilisation à titre personnel en dehors de toute obligation légale. Je citerais Mme **Lepage** du Ministère de l'Environnement, qui aime toujours citer la responsabilisation dont a fait preuve Gaz de France, le 25 avril 96. Vous savez que Gaz de France lors de sa nationalisation, a hérité d'un certain nombre de sites d'anciennes usines à gaz, dont des sites qu'il n'a jamais exploités et des sites qu'il a exploité seulement quelques années ou plus (la dernière usine à gaz s'est arrêtée je crois en 1976-77). Aujourd'hui, Gaz de France se retrouve donc face à 467 sites sur lesquels sont implantés d'anciennes usines à gaz. De plus, Gaz de France a pris à sa charge des sites dont il n'était pas responsable juridiquement. C'est-à-dire qu'administrativement on ne pouvait pas lui demander de traiter ces sites, puisque la loi sur la nationalisation l'exonérait de ce passif. Et bien, Gaz de France a réagi comme quelqu'un de responsable et a dit : "moi, j'ai une image de marque, je vends le combustible fossile le plus propre et de plus, je participe avec le Ministère de l'Environnement à des opérations de sentiers littoraux, d'aménagement de plages".

C'est donc au nom de cette image de marque, de cette responsabilité industrielle que Gaz De France a tenu à s'engager dans l'étude et le traitement de ses sites, et cela dans un délai raisonnable négocier avec l'Etat. En effet, nous avons négocié pendant 7 à 8 mois avec Gaz De France, un protocole national qui fixe un échéancier d'études et de traitement de ces 467 sites, Gaz De France s'est engagé vis-à-vis de l'Etat à traiter ces 467 sites dans un délai de 10 ans, et de les remettre en état. Mme Lepage considère que c'est l'exemple même de la responsabilisation d'un industriel en dehors de toute contrainte légale, et que ce type d'engagement volontaire, qui était presque un acte civique, mériterait d'être développé. Il y a quelques grands groupes industriels qui pourraient peut-être suivre cet exemple de Gaz de France. Nous le souhaitons vivement. Nous les attendons et nous sommes prêts à négocier sur le long terme, de tels engagements.

Voilà les trois points sur lesquels je voulais revenir plus précisément, étant entendu qu'aujourd'hui comme je l'indiquais, la Lorraine et le Nord Pas-de-Calais ont apporté beaucoup au Ministère de l'Environnement. Nous espérons que la progression se poursuivra en ce qui concerne le développement du pôle de compétence du Nord le centre national de recherche sur les sites et sols pollués du Nord Pas-de-Calais, et GELFI en Lorraine. Nous attendons, car nous avons besoin de ce retour d'expériences pour progresser au niveau national. Pour conclure, je vais simplement souhaiter longue vie et prospérité au GELFI.

Jacques Pierson

Je remercie infiniment tous les intervenants et merci aussi à tous les participants, bon retour et à dans deux ans, pourquoi pas!